



**Services sur mesure**  
**Politique relative au plagiat**

Le plagiat, la tentative de plagiat ou la collaboration au plagiat entraînent l'attribution de la note zéro (0) pour l'examen. L'utilisation de matériel ou d'outils non autorisés constitue aussi une situation de plagiat.

Le candidat reconnu coupable de plagiat et qui souhaite passer un nouvel examen doit se réinscrire à cet examen et payer à nouveau les frais applicables.